



Communiqué de presse

Toulouse, le 22 janvier 2021

Décision du Tribunal Administratif concernant le plan de déplacements urbains (PDU) adopté par Tisséo Collectivités

« Tisséo Collectivités prend acte, ce jour, du jugement du tribunal administratif prononçant l'annulation de la délibération du 7 février 2018 approuvant la révision du plan de déplacements urbains.

Cette annulation repose sur des motifs de forme tenant à l'absence d'études de substitution au projet et à l'insuffisance de présentation des critères, indicateurs et modalités de suivi de ses effets.

Les motifs de fond mis en avant par l'association 2 pieds 2 roues : absence de précisions sur le budget dédié aux politiques cyclables et incompatibilité du PDU avec les documents de planification en faveur du climat, ne sont pas retenus par le juge.

Le Tribunal suit ainsi les conclusions de son rapporteur public qui avait proposé d'écarter les autres griefs présentés par l'association 2 pieds 2 roues.

Tisséo Collectivités constate que le niveau d'ambition du PDU pour l'environnement n'a pas été remis en cause et fera connaître ultérieurement les suites qu'il entend donner à ce jugement d'annulation sur la forme. »

Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr